



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MURET
COMMUNE DE GRATENS

COMPTE - RENDU

Séance du 9 Avril 2021

Procès-Verbal

N° 2/2021

Législature 2020 -2026



ORDRE DU JOUR

1. Election d'un secrétaire de séance et vote du huis clos
2. Exercice Comptable 2020
 - 2.1. Budget Principal
 - 2.1.1. Vote du Compte Administratif 2020
 - 2.1.2. Affectation du résultat de fonctionnement 2020
 - 2.1.3. Vote du Compte de Gestion 2020
 - 2.2 Budget Annexe Photovoltaïque
 - 2.2.1 Vote du Compte Administratif 2020
 - 2.2.2 Affectation du résultat de fonctionnement 2020
 - 2.2.3 Vote du Compte de Gestion 2020
3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021
4. Cantine Scolaire : lancement d'une procédure d'appel d'offre
(fin de contrat de fourniture de repas avec le prestataire actuel)
5. Questions Diverses

Séance du 9 Avril 2021

En période d'état d'urgence sanitaire - Épidémie COVID-19
(Réf : Décrets du 23/03/2020 et du 11/05/2020)

L'an deux mille vingt et un, le neuf avril à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur DUTREY Alain, Maire.

Présents : CHAUVIN Olivier, DANGLA Claude, DUTREY Alain, LAPIZE Patrick, LEMARCHAND Valérie, MORIN Maurice, SAURRAT Catherine, SIADOUS Stéphanie.

Absents : AMARAL Angélique, CACAULT Pénélope, FELIU Sébastien, MAUROY Frédéric, RODRIGUEZ Graziella, TOUSTOU Thierry.

Procurations : CACAULT Pénélope à LEMARCHAND Valérie, MAUROY Frédéric à MORIN Maurice, FELIU Sébastien à CHAUVIN Olivier.

Préalablement à l'ouverture du conseil municipal, M. le Maire souhaite prendre la parole pour faire un bilan sur l'année écoulée et remercier vivement l'ensemble du personnel communal pour le travail fourni et leur implication dans les résultats obtenus en ce début de mandat. Il remercie également l'ensemble des élus, les citoyens qui ont apporté leur aide et qui ont permis à la mairie de faire des économies budgétaires. Le bilan de l'année est très positif et nous permet de nous projeter plus sereinement sur l'ensemble de nos projets à mener durant notre mandat.

1. Élection d'un secrétaire de séance et vote du huis clos

M. le Maire, déclare la séance ouverte et invite l'Assemblée à élire son secrétaire de séance.
M. CHAUVIN Olivier est élu à l'unanimité.

M. le Maire propose le huis clos pour statuer sur l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et invite les conseillers municipaux à se prononcer par un vote à main levée. Les résultats sont les suivants :

| POUR | CONTRE | ABSTENTION(S) | RESULTAT |
|--------------------------|--------|---------------|----------------------------------|
| 11 (dont 3 procurations) | 0 | 0 | Huis clos approuvé à l'unanimité |

-----DEBUT DU HUIS CLOS-----

La séance continuant,

2. Exercice Comptable 2020

Pour les besoins de l'exposé, chaque conseiller municipal s'est vu remettre une ampliation des documents comptables de l'exercice 2020 dont la présentation par vidéo projection va suivre.

2.1 Budget Principal

M. le Maire confie la présidence de la séance à M. MORIN Maurice, Adjoint en charge des finances, puis se retire de l'assistance conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Locales.

2.1.1 Vote du Compte Administratif 2020 - N° 2020DEL0015

M. MORIN Maurice débute son exposé par la présentation du tableau de synthèse qui retranscrit les dépenses et recettes de l'exercice 2020. Ce résultat de clôture se présente comme suit :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|--------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| | DEPENSES ou DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENTS | DEPENSES ou DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENTS | DEPENSES ou DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENTS |
| Résultats reportés | | 95 035.47 | 65 291.81 | | | 29 743.66 |
| Opérations de l'exercice | 375 688.87 | 452 485.29 | 68 856.47 | 117 745.99 | 444 545.34 | 570 231.28 |
| TOTAUX | 375 688.87 | 547 520.76 | 134 148.28 | 117 745.99 | 444 545.34 | 599 974.94 |
| Résultats de clôture | | 171 831.89 | 16 402.29 | | | 155 429.60 |
| Restes à réaliser | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| TOTAUX CUMULES | | 171 831.89 | 16 402.29 | | | 155 429.60 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 171 831.89 | 16 402.29 | | | 155 429.60 |

M. MORIN Maurice poursuit l'analyse comptable 2020 par la présentation générale du Compte Administratif . Il en énumère les chapitres budgétaires ainsi que la nature des dépenses et recettes y afférent en fonctionnement ainsi qu'en investissement.

S'en suit un échange avec les conseillers municipaux sur les dépenses structurelles de la collectivité, ses ressources, sa capacité d'autofinancement. M. MORIN Maurice souligne que la maîtrise des dépenses nécessite rigueur et justesse dès l'élaboration du prévisionnel. Il suggère que le débat d'orientation budgétaire pour 2022 soit abordé dès le mois de septembre par un pré-budget.

Cet exposé entendu, les conseillers municipaux sont invités à se prononcer sur l'approbation du Compte Administratif 2020 qui vient de lui être présenté. M. MORIN Maurice constate le résultat du vote à main levée et prononce les résultats suivants :

| POUR | CONTRE | ABSTENTIONS |
|--------------------------|--------|-------------|
| 11 (dont 3 procurations) | 0 | 0 |

M. MORIN Maurice déclare le Compte Administratif 2020 APROUVÉ à l'unanimité des suffrages exprimés. Il remercie le Conseil Municipal pour la confiance accordée à M. le Maire. Ce dernier est invité à regagner la séance. Informé du délibéré, M. le Maire remercie à son tour les conseillers municipaux pour ce vote de confiance.

2.1.2 Affectation du résultat de fonctionnement 2020 - N° 2020DEL0016

La reprise du résultat de fonctionnement 2020, déduction faite de la couverture du besoin de financement en investissement, est validée. Elle sera matérialisée au budget 2021 comme suit :

- . Article R 1068 : 16 403 € (couverture du besoin d'investissement en section d'investissement)
- . Article R 002 : 155 429 € (report en section de fonctionnement)

2.1.3 Vote du Compte de Gestion 2020 - N° 2020DEL0017

Le compte de gestion 2020 dressé par le Trésorier est conforme à notre Compte Administratif. Le Conseil Municipal prononce son approbation à l'unanimité des présents.

2.2 Budget Annexe Photovoltaïque

2.2.1 Vote du Compte Administratif 2020 - N° 2020DEL0018

M. le Maire quitte la séance pour les besoins du délibéré auquel il ne peut prendre part. M. MORIN Maurice aborde l'analyse comptable 2020 relative au budget annexe Photovoltaïque par le tableau de synthèse. La section d'exploitation et d'investissement se matérialisent comme suit :

| | Exploitation | | Investissement | | |
|--------------------------|--------------|------------------|----------------|-----------------|------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | |
| Résultat reporté | | 7 447.69 | | 5 280.54 | |
| Opérations de l'exercice | 9 077.20 | 12 501.41 | 5 407.43 | 6 678.00 | |
| TOTAUX | 9 077.20 | 19 949.10 | 5 407.43 | 11 958.54 | |
| Résultat de clôture | | 10 871.90 | | 6 551.11 | |
| Restes à réaliser | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Total cumulés | | 10 871.90 | | 6 551.11 | |
| Résultat définitif | | | | | 17 423.01 |

La revente de la production photovoltaïque est l'unique recette d'exploitation dont le montant pour l'exercice 2020 est de 12 501.41 €. Cette installation nécessite un suivi toute l'année et la Sté SOLARIZE qui en assure la maintenance permet de la maintenir en état. Une fissure sur un panneau a été relevée mais elle n'induit pas de perte de production.

Après avoir invité les conseillers municipaux à se prononcer sur l'approbation du Compte Administratif 2020 du budget annexe photovoltaïque, M. MORIN Maurice constate le résultat du vote à main levée et prononce les résultats suivants :

| POUR | CONTRE | ABSTENTIONS |
|--------------------------|--------|-------------|
| 11 (dont 3 procurations) | 0 | 0 |

M. MORIN Maurice déclare le Compte Administratif du budget annexe photovoltaïque APROUVÉ à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. MORIN Maurice remercie l'assistance pour son écoute. Il propose à l'ensemble des élus de ne pas hésiter à le solliciter et à participer pour la construction des prochains budgets. C'est un exercice très important et enrichissant. Il remercie une nouvelle fois le Conseil Municipal pour la confiance accordée à M. le Maire. Ce dernier est invité à réintégrer la séance.

2.2.2 Affectation du résultat de fonctionnement 2020 - N° 2020DEL0019

La reprise intégrale de l'excédent d'exploitation 2020 au budget 2021 est approuvée par le conseil municipal. Elle sera intégrée au budget 2021 comme suit :

. Article R 002 : 10 871 € (report en section de fonctionnement)

2.2.3 Vote du Compte de Gestion 2020 - N° 2020DEL0020

Les comptes présentés par la Trésorerie sont conformes à nos écritures comptable. L'approbation de ce compte de gestion est prononcée à l'unanimité des présents.

3. Vote des Taux d'Imposition des taxes directes locales 2021 - N° 2020DEL0021

Au vu du produit fiscal 2021 notifié par la Direction Générale des Finances Publiques, M. le Maire propose aux conseillers municipaux de reconduire les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

- ▶ Taxe Foncière sur le Foncier Bâti : 15.95 %
- ▶ Taxe Foncière sur le Foncier Non Bâti : 54.15 %

La présente décision sera transmise aux services de l'Etat.

La séance continuant,

M. le Maire rappelle que les taxes foncières sont les principaux revenus de la commune et qu'à ce titre il faut être particulièrement vigilants sur l'ensemble des actes d'urbanisme que se soit en terme de régularisation ou de création afin d'être plus équitable avec l'ensemble des contribuables.

MME SIADOUS Stéphanie aborde une question relative à la valeur locative des biens fonciers et l'action de la Commission Communale des Impôts Directs. M. le Maire fait un bref résumé de la dernière commission des impôts qui n'intervient pas seulement pour une revalorisation, il en veut pour preuve un bien privé qui a été déclassé. M. le Maire indique également qu'il sera procédé à toute vérification extérieure des bâtiments lorsque qu'une déclaration d'achèvement des travaux sera déposée en mairie (récolement).

4. Cantine Scolaire : lancement d'une procédure d'appel d'offre (fin de contrat de fourniture de repas avec le prestataire actuel) - N° 2020DEL0022

La fin de contrat avec le prestataire actuel a été notifiée. Une nouvelle consultation peut donc être lancée en perspective de la rentrée de septembre 2021. Les pièces constituant le marché sont présentées au Conseil Municipal qui les approuve à l'unanimité. La diffusion de l'appel d'offre sera donc effectuée sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de La Dépêche pour un coût de 80 € HT.

5. Questions Diverses

5.1 Cimetière : demande de concession par les descendants de la famille LAFFORGUE

La petite fille de cette ancienne famille Gratinoise nous adresse une demande d'achat de concession attenante à celle de ses grands-parents. Le Conseil Municipal se prononce favorablement.

5.2 Cimetière : Jardin du Souvenir

Nous sommes saisis d'une demande de dispersion de cendres sur le jardin du souvenir par une personne ayant une attache familiale à Gratens et des parents inhumés dans ce cimetière. Le Conseil Municipal donne son accord. Madame LEMARCHAND Valérie indique qu'un registre dédié au Jardin du Souvenir a été ouvert.

5.3 Dépôts sauvages

Un dépôt sauvage a été repéré route de Bérat, dans la zone boisée. L'employé communal l'enlèvera dans la semaine. Par ailleurs, il sera procédé à l'enlèvement d'un putois mort sur le parking du cimetière.

5.4 Mairie : plafond pièce centrage 1^{er} étage

L'ancien plafond en lattis a été entièrement démonté. Les poutres seront renforcées afin de procéder à l'isolation à 1 €. Cette pièce offre d'énormes possibilités d'aménagements. Cette remise en état sera faite par le biais des travaux en régie (atténuation du coût).

5.5 Mairie : réseau téléphonique

Une étude sera lancée pour envisager d'équiper la mairie en réseau. A suivre

5.6 Expertise menuiserie école

L'ensemble des menuiseries alu est dégradé par un mauvais calage des vitres. Le fournisseur veut gagner du temps, la décennale se terminant cette année. M. le Maire a demandé une expertise qui aura lieu ce mardi.

5.7 Fissures salle des fêtes

La reprise des fissures a été faite sur trois façades. Un courrier a été fait à l'expert pour demander des explications sur la non prise en charge de la quatrième. M. le Maire a demandé la reprise des fissures sur les poutres de ceinture non prévue initialement.

5.8 Terrain communal lieu dit Sous le Canal

Un mandat non exclusif a été signé auprès de M. EVENAUT pour la vente des terrains.

5.9 Communauté de Communes Cœur de Garonne

M. le Maire et son premier adjoint ont rencontré le Directeur des services techniques de la Communauté de Communes Cœur de Garonne. Ce dernier a annoncé le remboursement de 15 000 € sur les 25 000 € perdus par l'ancienne municipalité sur le programme Pool Routier 2018. Une nouvelle étude va être lancée pour les travaux de stabilisation à engager en urgence dans le chemin de la Briqueterie. Une réunion est prévue jeudi prochain. Cette route est dangereuse. La commission communale voirie devra étudier la possibilité d'un sens de circulation et d'une interdiction d'accès aux poids-lourds.

5.10 Dossiers en cours

ATC France demande la signature d'une convention pour l'installation de l'antenne 4G déplacée sur la route de Bérat. Les termes sont à revoir ainsi que les conditions de bail. M. LAPIZE en charge de ce dossier fait un retour sur l'analyse demandée à l'ATD. Il convient d'être prudents avant toute signature.

5.11 Journal Intercommunautaire

La Communauté de Communes Cœur de Garonne nous demande de participer trois fois par an à la distribution du journal communautaire. En raison de la charge de travail actuelle, des travaux engagés en régie par la municipalité depuis le début de mandat afin de faire des économies, le conseil municipal ne prend aucun autre engagement.

----- *FIN DU HUIS CLOS* -----

Fin de séance à 21H33.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Signature des conseillers municipaux en page 7.

| NOM – PRÉNOM | SIGNATURE |
|---------------------|---|
| Angélique AMARAL | <i>Absente</i> |
| Pénélope CACAULT | <i>Procuration à LEMARCHAND Valérie</i> |
| Olivier CHAUVIN | |
| Claude DANGLA | |
| Alain DUTREY | |
| Éric ESTRADE | |
| Sébastien FELIU | <i>Procuration à CHAUVIN Olivier</i> |
| Patrick LAPIZE | |
| Valérie LEMARCHAND | |
| Frédéric MAUROY | <i>Procuration à MORIN Maurice</i> |
| Maurice MORIN | |
| Graziella RODRIGUEZ | <i>Absente</i> |
| Catherine SAURRAT | |
| Stéphanie SIADOUS | |
| Thierry TOUSTOU | |